

17



L'écho Communal Xures

Décembre 2021

« En Décembre, fais du bois et endors-toi »

Inscription sur les listes électorales :

Rappel : Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales peuvent le faire durant toute l'année et, en vue d'une élection, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin.

Quelques numéros de téléphone à retenir :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Mairie Xures | - Communauté de communes du Sânon |
| ☎ 03.83.71.32.16 mairie-xures@orange.fr | ☎ 03.83.72.05.64 |
| - Mairie de Lunéville (Passeport, carte d'identité) | - S.N.C.F. Lunéville |
| ☎ 03.83.76.23.14 | ☎ 08.36.35.35.35 |
| - Poste d'Einville au Jard ☎ 03.83.72.92.98 de 14 à 16 h | |

Numéros d'urgences

Pompiers : 18

Police-secours : 17

Urgence médicale SAMU : 15 et : 112 depuis un portable

Hôpital de Lunéville : 03.83.76.12.12

Centre anti-poison : 03.83.32.36.36

Infos XURES

Nouveaux habitants :

- Monsieur CHARIF Moulay au 03 grande rue (maison Marcillet)
- Madame MALO Morgane et Monsieur BAUMANN Thomas (maison Meyer)
- Mademoiselle HOLLER Laurie chez Madame et Monsieur BEROT
- Mademoiselle VANESON Pauline, 1 quartier de l'écluse

Bienvenue dans notre village !

Travaux effectués en 2021

- Démoussage toitures bâtiment communal et préau
- Réalisation de ralentisseurs type écluse en haut du village
- Diminution de la largeur de la chaussée à l'entrée en bas du village et création d'aires de stationnement
- Aménagement place de l'église (pose d'une fontaine, réalisation d'un espace détente et création d'aires de stationnement perméables)
- Pose d'un puits en partie haute du village.

Tous ces travaux seront accompagnés de plantation d'arbres et arbustes.

Achat de parcelles de bois :

Afin d'augmenter notre patrimoine forestier, la commune s'est portée acquéreur de 6 parcelles de bois d'une surface totale de 35 à 64 ca.

Cela s'est passé en 2021

Covid-19

La Communauté de Communes du Sânon (CCS) aidée par des bénévoles et des élus, notamment de notre village, a assuré la vaccination de près de 2 600 personnes. Les 07 et 08 janvier prochains, la CCS organise de nouvelles séances (rappel) à la salle communale d'Einville au Jard .

Brioches de l'amitié

234 € ont été collectés. Merci aux généreux donateurs.

Paroisse

Monsieur l'abbé COINSMANN a été nommé à la paroisse saint Jean XXIII du Sânon. Il est à noter qu'il est un descendant de la famille COINSMANN bien connue des Xurois.

Bienvenue dans notre paroisse et dans notre village.

Commémoration de la déportation

Le 17 octobre, tout en respectant la distanciation et les consignes données par la préfecture, une messe a été célébrée en l'église de XURES par l'abbé COINSMANN. Monsieur le député Thibaut BAZIN, Monsieur le sénateur Jean François HUSSON, Madame PAYEUR et Monsieur MARCHAL conseillers départementaux, Monsieur Jacques LAVOIL président de la Communauté de Communes du Sânon, Madame Rose-Marie FALQUE présidente de l'association des maires et présidents d'intercommunalités de Meurthe-et-Moselle ainsi que vingt et un porte-drapeau ont participé à la cérémonie.

François FORIN, ancien déporté, a relaté avec précision la déportation des habitants de notre village.

Afin d'honorer nos habitants décédés lors des différentes guerres, un dépôt de gerbes a été effectué le même jour à 11 H 45 devant le Monument aux Morts en présence des personnalités et de la population.

A l'issue de cette cérémonie, en raison de la Covid et des directives venues de la préfecture, un vin d'honneur a été servi sous le préau de la mairie. De longues discussions ont eu lieu entre les personnes présentes.

Merci aux membres du Conseil Municipal qui ont assuré le service.

Halloween, Saint Nicolas, Colis de Noël

En raison du confinement, Halloween et l'accueil de saint Nicolas n'ont pu se dérouler comme d'habitude. Cependant des friandises et des cartes cadeau ont été offertes aux enfants concernés. Les colis de Noël ont été distribués à nos aînés qui apprécient toujours ce geste.

Décorations de Noël

Comme à l'accoutumée, les animateurs de Familles Rurales sont venus effectuer un atelier de décoration avec les enfants de notre village et des environs, ceux-ci aidés dans la réalisation de magnifiques sujets par les parents. En raison de la COVID, le goûter n'a pu se dérouler, cependant les enfants sont repartis avec un sachet de friandises à déguster chez eux.

Bon à savoir

Défibrillateur, rappel :

La commune de XURES possède un défibrillateur. Celui ci est placé sous le préau de notre ancienne école. En cas de besoin, suivre les indications données par cet équipement dès sa mise en route.

1^{er} réflexe :

Analyser la situation avant de passer aux 3 étapes-clés : **protéger - alerter - secourir**

Protéger : y-a-t-il un danger à proximité : si oui s'en écarter

Alerter : si la personne est inanimée, appeler les secours : composer le 112

Secourir : appliquer la règle des 3 R afin d'évaluer la gravité de la situation :

Est ce que la personne :

Répond ?	Réagit ?	Respire ?
----------	----------	-----------

Poser une main sur son ventre, une autre devant son nez. Rien ne bouge et on ne sent pas d'air, le cœur est arrêté. Il faut débuter le massage cardiaque.

Le massage cardiaque

- La personne doit être allongée sur un sol dur, à plat dos
- exercer des compressions thoraciques au rythme de 100 à 120/min
- poursuivre le massage cardiaque sans s'arrêter. Se faire remplacer si besoin.

Mise en place du défibrillateur

Le mettre en fonctionnement en appuyant sur ON et suivre les indications.

Appliquer toutes les recommandations précédentes sans relâche en attendant l'arrivée des secours.

Intoxication au monoxyde de carbone

Chaque année, en France, près de 4 000 personnes sont victimes d'une intoxication oxycarbonée et 100 personnes en décèdent.

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux incolore et inodore. L'intoxication au monoxyde de carbone (CO) survient le plus souvent dans les circonstances suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- conduit d'évacuation des gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage.

En cas de soupçon d'intoxication (maux de tête...), aérer immédiatement les locaux,

Arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer les locaux et appeler les secours en composant le 15, le 18 ou le 112.

Prolifération de chats dans notre commune :

A la suite de la non stérilisation des chattes, de nombreux chats ou chatons sont abandonnés, voir délaissés dans le village. Ces chats dits « haret » peuvent occasionner des maladies telle que la toxoplasmose. Il est demandé aux propriétaires de ces animaux de veiller et contrôler les naissances qui pourraient subvenir.

Micro-coupures de courant

A la suite de nombreuses micro-coupures de courant ces derniers temps, la commune est intervenue auprès des organismes intéressés. A la suite de cette action il semble que ces anomalies techniques ont nettement diminué.

Ordures Ménagères, rappel :

Tous les services VEOLIA fermeront à 12H00 les vendredis 24 et 31 décembre 2021.

La déchetterie d'Einville au Jard sera fermée les samedi 25 et dimanche 26 décembre 2021, les samedi 1^{er} et dimanche 2 Janvier 2022.

Pour toutes anomalies de collectes ou demandes de renseignements

- les usagers peuvent contacter par téléphone le 0 800 710 387,
- ou par courrier électronique infosdechets-cctlb-ccs@veolia.com ou <https://monespace.noustrions.fr>
- consulter le site internet noustrions.fr,
- suivre les ambassadeurs du tri sur facebook <https://www.facebook.com/Nous-trionsLesAmbassadeurs>.

Monalisa

Il s'agit d'une équipe de bénévoles qui peut soutenir le moral des personnes seules en proposant un appel téléphonique régulier ou une visite individuelle lorsque cela sera possible (Covid).

Si vous souhaitez des précisions ou explications sur cette action, voir sur le site : <https://www.monalisa-asso.fr/> ou en appelant Gérard MARIN 03.83.70.81.42 (Maixe) ou Marie-France PICARD 03.83.72.03.80 (Hénaménil).

Gendarmerie

Le Chef d'escadron Mélina CLERC est le nouveau commandant de la compagnie de LUNEVILLE.

Le major GOTTSCHECK est le nouveau responsable de la BTA de LUNEVILLE.

Pour toute information et conseils s'adresser sur facebook, twitter et gend'info.

Pour les dépôts de plainte, s'adresser directement à la gendarmerie, située 2 avenue Caumont La Force, 54300 LUNEVILLE Tél 03.83.73.02.07.

De nombreuses « affaires » ont été résolues dans notre secteur. Vos observations, vos remarques permettront de faciliter les investigations et recherches effectuées par nos gendarmes afin d'appréhender les malfaiteurs.

Tout individu ou véhicule suspects se déplaçant dans le village doivent également être signalés au maire ou à la gendarmerie.

En 2022

Recensement de la population :

Le recensement de la population de XURES est prévu du 21 Janvier au 20 Février 2022.

L'agent recenseur désigné est Lydie AMEN.

L'opération se déroulera de la façon suivante :

- du 21 janvier au 28 janvier : distribution par l'agent recenseur des bulletins de recensement,
- du 28 janvier au 3 février : collecte des documents auprès des habitants,
- du 4 février au 20 février : transmission des informations à l'INSEE.

Nota : il sera possible, pour chaque habitant, de transmettre directement les informations demandées par Internet à l'INSEE.

En raison de la COVID 19 et à la suite des directives nationales, la cérémonie des vœux, l'accueil des nouveaux habitants et le partage de la galette ne pourront avoir lieu en ce début d'année 2022, à notre grand regret.

Terrine oranges et pruneaux

Pour 6 personnes :

préparation 30 mn ; cuisson 30 secondes

Ingédients : 8 feuilles de gélatine, 14 oranges, 100 g de pruneaux, 20 cl de jus d'orange, 20 cl de muscat Beaumes-de-Venise, 1/2 cuillère à café de vanille en poudre et 150 g de sucre.

Réalisation : placer 8 feuilles de gélatine dans un bol d'eau froide.

Tapisser un moule à cake (26 cm) de film alimentaire.

Peler 14 oranges. Au couteau, retirer les quartiers en récupérant le jus. Les poser sur du papier absorbant.

Détailler 100 g de pruneaux en dés.

Faire bouillir pendant 30 secondes 20 cl de jus d'orange avec 20 cl de muscat Beaumes-de-Venise, une demi-cuillère à café de vanille en poudre et 150 g de sucre.

Hors du feu, incorporer la gélatine essorée. Laisser tiédir.

Verser de la gelée d'orange dans le moule puis une couche d'oranges et de pruneaux. Renouveler jusqu'à la fin des ingrédients et placer 12 h au frais avant de démouler la terrine. Retirer le film et trancher au couteau électrique.

Servir avec un sorbet à l'orange.

Et...bon appétit !

Bonne et Heureuse Année